



UNE ASSOCIATION COMPLÈTE ET UNIQUE SUR BLÉS

Deux produits complémentaires :

- **ELATUS® Plus**, composé de **SOLATENOL® technology**, le standard technique SDHI.
- **PRIORI® Gold**, association composée d'une triazole et d'une strobilurine à large spectre.

Complémentarité des spectres et des modes d'action

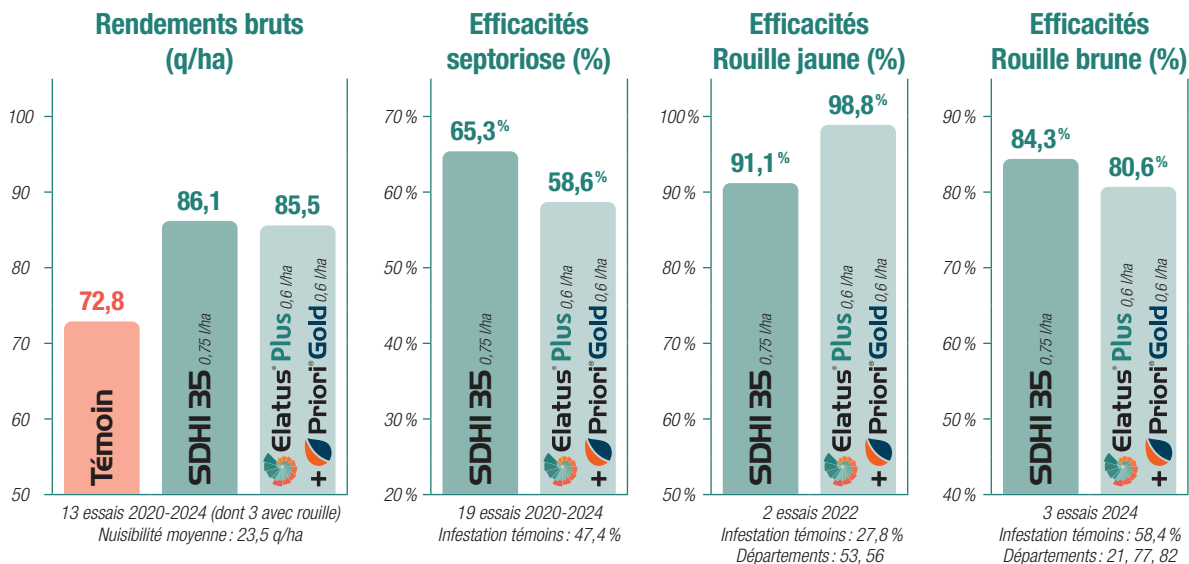
Les deux produits possèdent des **spectres d'activité larges** sur les principaux **pathogènes des blés** :

- L'association de **3 modes d'action différents** renforce l'efficacité et réduit le risque de développement de souches résistantes aux différentes familles de fongicides.
- Leurs **propriétés physico-chimiques complémentaires** permettent une protection optimale de la feuille.

POINTS FORTS

- **Haut niveau d'efficacité** sur le complexe septoriose/rouilles.
- **3 modes d'action** et matières actives complémentaires.
- **Très longue durée d'action** pour une protection foliaire renforcée.
- Parfaitement adaptée à l'alternance des triazoles.

PERFORMANCE AUX CHAMPS SUR BLÉS



syngenta®

DESCRIPTION DE L'OFFRE PRODUITS

COMPOSITION DU PACK	1 x 5L ELATUS® Plus + 1 x 5L PRIORI® Gold
CULTURES COUVERTES PAR L'ASSOCIATION	Blés et triticales

PRODUIT	CULTURES	ELATUS® Plus	PRIORI® Gold
COMPOSITION		SOLATENOL® technology 100 g/l (benzovindiflupyr)	125 g/l difénoconazole + 125 g/l azoxystrobine
FORMULATION		EC (Concentré Émulsionnable)	SC (Suspension Concentrée)
USAGES AUTORISÉS SUR CÉRÉALES	BLÉS	Rouille brune, rouille jaune, septorioses	Septoriose(s), rouille brune, rouille jaune
	TRITICALE	Rhynchosporiose, rouille(s), septorioses	Septoriose(s), rouille brune, rouille jaune
DOSES HOMOLOGUÉES		0,75 l/ha	1 l/ha
NBR D'APPLICATION MAX		1 application/ha/an*	1 application/ha/an
ZNT AQUATIQUE		5 mètres dont DVP 5 mètres	20 mètres dont DVP 5 mètres
DRE		48 heures	6 heures
DSPPR			Pour tous les usages autorisés, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
STADES D'APPLICATION	BLÉS	BBHC 31-69	Entre BBCH 30 et BBCH 69 Recommandation Syngenta : À partir de BBCH 39
	TRITICALE		

* 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies.

ELATUS® PLUS - Danger - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PRIORI® GOLD - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H332 - Nocif par inhalation. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

ELATUS® PLUS - AMM N° 2160617 - Composition : 100 g/l benzovindiflupyr * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives, selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par «emploi possible». Pour les usages sur ail, oignon, échalote, asperge, poireau, oignon de printemps et ciboule, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spa1 Pour éviter le développement de résistances à la substance benzovindiflupyr, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par campagne sur blé, triticales et orge, toutes maladies confondues, du fait de la septoriose du blé et du triticales et de l'helminthosporiose de l'orge. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages sur ail, oignon, échalote, poireau, oignon de printemps, ciboule. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur ail, oignon, échalote, asperge, poireau, oignon de printemps et ciboule. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales et graminées fourragères et à gazon porte-graines.

* Marque enregistrée et * substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

SOLATENOL® technology est le nom de marque de la matière active benzovindiflupyr.

PRIORI® GOLD - AMM N° 2160724 - Composition : 125 g/l azoxystrobine * + 125 g/l difénoconazole * - P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spa1 Pour éviter le développement de la résistance de la septoriose du blé au difénoconazole, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural sur blé et triticales. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur tourne-sol après BBCH 39. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur betterave (pour une application unique entre les stades BBCH 31-39 ou pour 2 applications entre les stades BBCH 39-49), ainsi que sur colza et lin. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tournesol. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau sur betterave pour 1 application entre les stades BBCH 31-39 suivie par 1 seconde application entre les stades BBCH 39-49. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur «blé».

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées: se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel gratuits

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

ELATUS PLUS PRIORI GOLD essentiel | Réf.: 1221_01/2025. Amm en empaquet toute version précédente. Appartient à l'utilisateur de s'assurer qu'il dispose bien des dernières informations réglementaires produites en consultant les fiches techniques sur notre site internet www.syngenta.fr. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel. Les contenus sont publiés à titre d'information. Les données qui y sont contenues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des explications du produit, ni se substituer à la consultation de l'étiquette. © 2025 Syngenta, RAO.